

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## Suite de la page 3

### En termes infrastructures, que prévoit votre département ?

- Nous comptons réceptionner plusieurs nouveaux établissements, il s'agit du Complexe scolaire Bikelé Ndzong, de celui d'Owendo, du lycée technique de Bikelé et du lycée agricole de Lebamba. La construction de 89 salles de classe dans le cadre du PISE (Programme d'Investissement du secteur Éducation) mis en œuvre à la faveur du prêt contracté auprès de l'Agence française de développement (AFD). Deux nouveaux établissements sont en train de voir le jour, dont une école primaire au PK 13 Bizango et un Complexe primaire secondaire à Igoumié-Carrière. Des travaux d'extension et de réhabilitation des écoles primaires de Mindoube et d'Akournam-II, ainsi que ceux du Complexe scolaire d'Alenakiri constituent les premiers lots de cette phase initiale. Les lots suivants concerneront la construction, la réhabilitation et l'extension des écoles et collèges au nord et l'ouest de Libreville : Alibandeng, CES d'Avorbam, Montalier, Ondogo, Cap-Estérias, école publique d'Agondjé, école publique d'Akébé, école publique Bas de Gué-Gué et CES ENS-A.

### Qu'en est-il de Port-Gentil qui est concerné par le programme de l'AFD ?

- Nous ne l'avons pas oubliée. La seconde phase de construction qui intégrera Port-Gentil va permettre de construire au total 500 nouvelles salles de classe sur sept ans, durée précise du projet. De même, d'autres mécanismes, permettant de garder les élèves proches de leurs lieux d'habitation sont également en cours de simulation. Dans tous les cas, l'objectif poursuivi est de ne pas dépasser 60 élèves par classe. - De prime à bord, sachez que le volontarisme des plus hautes autorités de l'État est incontestable et irréversible dans ce domaine, auquel est étroitement liée la grandeur de notre nation. Maintenant, en ce qui concerne le renforcement des capacités d'accueil des établissements, les résultats sont palpables sur le terrain. Nous avons privilégié les acquisitions, les extensions et les nouvelles constructions.

### La problématique des infrastructures scolaires se pose toujours. Concrètement, quel est le bilan des acquisitions ?

- Commençons par les acquisitions : il est prévu l'ouverture de

trois établissements à Libreville, Koula-Moutou et Moanda. À l'arrivée, on se retrouverait avec 98 salles de classe en plus. Ensuite, il y a les extensions : nous envisageons l'ajout de certaines classes à Libreville, Owendo et à Ntoun. Au final, on aura 29 salles de classe financées sur fonds propres de l'État, 44 salles de classe via le PISE, soit en tout 74 salles de classe sorties de terre... Puis, les nouvelles constructions : Le programme PISE (Projet d'investissement du secteur éducation) compte livrer 45 salles de classe à Libreville et à Owendo. En ce qui concerne les achèvements, nous comptons livrer 4 établissements à Libreville, et à Owendo (lycée technique de Bikelé, Complexe Dzong, Complexe d'Owendo, soit 166 salles de classe. Cela donnerait donc une capacité globale d'accueil de 383 salles de classe. Pour 14 établissements scolaires, dont 3 au niveau primaire, 3 dans l'Enseignement technique et professionnel, 8 à l'échelle de l'Enseignement secondaire général... La rentrée est prévue pour ce 9 novembre prochain.

### Pensez-vous être prêt pour le 9 novembre ?

- En dépit du contexte de la Covid-19, on note que ce processus au fond inédit est entré dans sa phase finale. Je tiens à vous rassurer que les salles de classe sont aménagées pour recevoir des effectifs raisonnables dès la rentrée des classes à venir. À l'évidence, certains chantiers étant très avancés, ils pourraient être livrés dans les plus brefs délais. L'année scolaire se déroule en général sur 32 semaines au moins. Le calendrier prévu cette année nous permet de respecter cette norme incontournable. Dès lors, les services techniques sont à pied d'œuvre pour finaliser le dispositif. Toutefois, des réajustements pourront être apportés selon l'évolution ou la régression de la pandémie.

### Plus spécifiquement, quelle configuration est prévue dans les classes ?

- Il faut dire que la Covid-19 n'a épargné aucun secteur. Dans la foulée, à l'Éducation nationale, nous tenons à concevoir et engager des stratégies pédagogiques centrées sur les élèves et leur apprentissage efficace. Nos services techniques sont mobilisés pour imaginer des scénarios possibles en vue de relever le niveau des apprenants et surtout des candidats aux examens. Le dispositif développé lors de l'organisation des examens du Bac se

poursuit par le renforcement du matériel dans les établissements qui en sont déjà pourvus ; et par l'équipement de ceux qui ne l'étaient pas encore. C'est le lieu de rappeler, avec force, le rôle déterminant accompli par les partenaires au développement, l'Unicef, la Banque mondiale, l'AFD, dans ce processus. Le ministère de l'Éducation nationale reste solidaire des mesures de protection édictées par le Copil. À savoir, la présence des cubitainers et des gels hydroalcooliques à l'entrée des établissements ou des salles de classe, le port obligatoire des masques aussi bien pour les apprenants que pour les enseignants.

### Peut-on revenir sur la problématique de l'orientation des élèves qui fait débat ?

- Depuis 2011, un nouveau dispositif d'orientation avait été proposé par la loi 11/2011, portant orientation générale de l'Éducation ; de la formation et de la recherche. Ce dispositif a été précisé par les décrets 0077/PR du 11 juillet 2019. Ces décrets mettent en place le Secrétariat d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle. Le dispositif global est en train d'être déployé. En ce moment, les professionnels de l'orientation, précisément les COP, sont en renforcement de capacités. Des outils modernes de travail techniques et théoriques vont être utilisés en complément du dispositif classique d'orientation. Ces orientations vont se faire en cohérence avec les besoins réels et les possibilités de formation de nos structures d'accueil. De facto, le Secrétariat d'orientation scolaire, universitaire et professionnelle (SOSUP) a vocation à mettre en cohérence l'orientation des élèves et des étudiants. Pendant les examens du baccalauréat 2019-2020, nous avons mis à disposition des candidats un plan de transport gratuit. Ce dispositif ne peut être maintenu en l'état. Il faudra nécessairement envisager une solution alternative, qui pourrait nécessiter une contribution des parents.

### Avez-vous pensé à la question de sécurité aux abords des établissements ?

- La sécurisation de nos établissements est un enjeu majeur du

succès d'une année académique. Nous avons tous en mémoire les événements terrifiants de l'année écoulée. Cela étant, le dispositif de sécurisation devant être opérationnel en milieu scolaire, est d'ores et déjà mis en branle afin d'appuyer celui mis en place en février 2020. À cet égard, un corps d'auxiliaires de sécurité a été légalement créé. Concrètement, le démarrage de ses activités est prévu en même temps que la rentrée des classes 2020-2021. Cela dit, nous avons conscience que la police fait partie des missions régaliennes de l'État. Ainsi, nous savons compter sur l'appui traditionnel et inestimable que la police nationale nous apporte en temps ordinaire comme durant les moments de troubles sociaux. Enfin, face à l'impératif de sécurité à l'école, il va de soi que le dispositif de sécurisation de l'environnement scolaire doit être renforcé pour relever le défi que pose la recrudescence de la violence en milieu scolaire.

### À la veille de la reprise des cours, quels sont vos rapports avec les partenaires sociaux ?

- Les rapports entre le ministère chargé de l'Éducation nationale et les partenaires sociaux se veulent davantage constructifs. Les deux parties travaillent de façon concertée en donnant la priorité au Dialogue social. Dans un souci de pragmatisme et en vue de promouvoir un management à visage humain de notre département ministériel, nous avons jugé primordial d'instituer, pour la première fois à l'Éducation nationale, une Commission ministérielle chargée du Dialogue social. Dédiée aux échanges entre les services compétents du ministère et les partenaires sociaux, ses missions sont de divers ordres.

### Lesquelles ?

- Se prononcer sur le suivi et l'évaluation des activités identifiées par les services compétents du ministère ; entretenir le dialogue sur la base d'une confiance mutuelle, afin d'examiner aussi bien les points de revendications non résolus exprimés par les partenaires sociaux, que tout autre point porté à son examen par les services compétents du ministère... Sans être exhaustif concernant ce chapitre, la Commission chargée du Dialogue social se réunit, en séance plénière, tous les quarante-cinq (45) jours sur convocation de son président...

### Suite à la page 5

" Nous avons jugé, primordial, d'instituer une Commission ministérielle chargée du Dialogue Social"